

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2019**

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>en exercice..... 61 présents..... 48 procurations..... 6 absents ..... 7 Suffrage exprimé ... 54</p>	<p><b>L'an deux mille dix-neuf, le DIX AVRIL, à vingt heures et trente minutes,</b></p> <p>Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 4 Avril 2019 et par affichage du 4 Avril 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de <b>M. Luc STREHAIANO</b>, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.</p>
--	---

**Etaient présents :**

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Andilly :</b></li> <li>• <b>Attainville :</b></li> <li>• <b>Bouffémont :</b></li> <li>• <b>Deuil-la Barre :</b></li> <br/> <li>• <b>Domont :</b></li> <li>• <b>Enghien-Les-Bains :</b></li> <li>• <b>Ezanville :</b></li> <li>• <b>Groslay :</b></li> <li>• <b>Margency :</b></li> <li>• <b>Moisselles :</b></li> <li>• <b>Montignon :</b></li> <li>• <b>Montmagny :</b></li> <li>• <b>Montmorency :</b></li> <li>• <b>Piscop :</b></li> <li>• <b>Saint-Brice-sous-Forêt :</b></li> <li>• <b>Saint-Gratien :</b></li> <br/> <li>• <b>Saint-Prix :</b></li> <li>• <b>Soisy-sous-Montmorency :</b></li> </ul> | <p>Daniel FARGEOT,<br/>Odette LOZAÏC,<br/>Claude ROBERT, Michel LACOUX,<br/>Muriel SCOLAN, Dominique PETITPAS, Gérard DELATTRE, Virginie FOURMOND, Bertrand DUFOYER, Fabrice RIZZOLI,<br/>Frédéric BOURDIN, Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Paul-Edouard BOUQUIN,<br/>Philippe SUEUR, François HANET, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,<br/>Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,<br/>Joël BOUTIER, Christine MORISSON,<br/>Christian RENAULT,<br/>/<br/>/<br/>Patrick FLOQUET, François ROSE, Luc-Eric KRIEF,<br/>Michèle BERTHY, Thierry OLIVIER, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX,<br/>Christian LAGIER,<br/>Alain LORAND, William DEGRYSE, Virginie HENNEUSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,<br/>Jacqueline EUSTACHE-BRINIO (à partir du rapport n°9), Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN (à partir du rapport n° 6), Natacha VIVIEN,<br/>Jean-Pierre ENJALBERT,<br/>Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, Bania KRAWCZYK,</p> |
|---|---|

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Absents excusés ayant donné Procuration :**

Fabrice FLEURAT à Jean-François AYROLE ; Alain GOUJON à Luc STREHAIANO ; Julien BACHARD à Jacqueline EUSTACHE-BRINIO (à partir du rapport n°9) ; Didier LOGEROT à Karine BERTHIER ; Gérard BOURSE à Jean-Pierre ENJALBERT ; François ABOUT à Christiane LARDAUD.

**Absents :** Michel BAUX ; Marc POIRAT ; Véronique RIBOUT ; Fabienne PINEL ; François DETTON ; Julien BACHARD (aux rapports n° 1 à 8) ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO (aux rapports n° 1 à 8) ; Jean-Claude LEVILAIN (aux rapports n° 1 à 5) ; Anne BERNARDIN, Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

**Madame Muriel HOYAUX est désignée pour remplir cette fonction.**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI - TOURISME**

**OBJET : ZAC DES MONTS DE SARCELLES – APPROBATION DE LA NOUVELLE DENOMINATION DE LA ZAC ET DU DOSSIER DE REALISATION MODIFICATIF N°2**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

*La réalisation d'un équipement commercial et de services envisagée en façade de la ZAC à l'intersection des RD 301 et 311 avait conduit à intégrer au programme des équipements publics un carrefour giratoire à l'emplacement du carrefour à feux existant à l'intersection des RD 301/311.*

Accusé de réception en préfecture  
095-200056380-20190410-DL2019-04-10\_9-  
DE  
Date de télétransmission : 15/04/2019  
Date de réception préfecture : 15/04/2019

H.

*Dans ce cadre sont aménagés deux arrêts de bus destinés à desservir la ZAC, une fois l'ensemble des aménagements annexes réalisés. La desserte en transport en commun est une nécessité afin de faciliter l'accès aux usagers, salariés et clients à la zone d'activités et au pôle commercial et de services.*

*En outre, ce même pôle commercial et de services était initialement prévu sur deux parcelles distinctes (lots H et I) de part et d'autre d'un cheminement à usage de circulation douce en partie Sud de la ZAC.*

*Or pour des raisons techniques et juridiques liées aux évolutions du projet, il est prévu d'intégrer ce cheminement à l'intérieur d'un seul lot dévolu au dit pôle. Dès lors, la voie de circulation douce ne fait plus partie du programme des équipements publics, toutefois la parcelle sera grevée d'une servitude de passage public à usage de circulation douce au profit de l'agglomération, et d'une servitude de passage et d'entretien des réseaux afférents.*

*Par ailleurs, quelques modifications ont été apportées sur le tracé de la voie Est-Ouest située au Nord de la ZAC (diminution de la longueur de la voie notamment).*

*Enfin, cette deuxième modification du dossier de réalisation est également l'occasion d'acter, dans les documents administratifs de la ZAC, l'évolution de la dénomination de la zone, déjà en usage depuis quelques années. Ainsi, il est proposé d'adopter, pour cette opération, le nom de « ZAC des Monts du Val d'Oise », en remplacement de « ZAC des Monts de Sarcelles ».*

*Le présent dossier de réalisation modificatif n°2 de la ZAC a pour objet de modifier le programme des équipements publics et le programme global des constructions pour tenir compte des évolutions définies ci-dessus.*

## **CECI EXPOSE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.300-2, L.311-1 et suivants et R.311-1 et suivants ;

**VU** le Code de l'environnement et notamment les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants ;

**VU** l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**VU** l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

**VU** la délibération du conseil de communauté en date du 30 septembre 2015 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC des Monts de Sarcelles à Grosly ;

**VU** la délibération du conseil de communauté en date du 14 décembre 2016 approuvant le dossier de réalisation modificatif de la ZAC des Monts de Sarcelles à Grosly ;

**CONSIDERANT** que dans un souci d'identification de l'opération d'aménagement, il s'avère opportun de renommer la ZAC des Monts de Sarcelles en ZAC des Monts du Val d'Oise ;

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190410-DL2019-04-10_9- DE Date de télétransmission : 15/04/2019 Date de réception préfecture : 15/04/2019
---

**H**

**CONSIDERANT** que la reconfiguration de l'ilot H et I en un seul ilot dédié à l'aménagement d'un équipement commercial et de service et la modification du tracé de la voie Est-Ouest (dénommée rue Eugène HOUDRY) rendent nécessaires la modification du dossier de réalisation ;

**CONSIDERANT** le dossier de réalisation modificatif n°2 établi conformément à l'article R.311-7 du Code de l'urbanisme ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission du Développement Economique et de l'Emploi en date du 18 mars 2019 ;

Monsieur FARGEOT entendu dans son exposé,

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré par 53 voix Pour et 1 Abstention,**

**ARTICLE 1 :** Acte le nom de « ZAC des Monts du Val d'Oise », en remplacement de « ZAC des Monts de Sarcelles ».

**ARTICLE 2 :** Approuve le dossier de réalisation modification n°2 de la ZAC des Monts du Val d'Oise, établi conformément aux dispositions de l'article R.311-7 du Code de l'urbanisme.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège et aux bureaux de la CA PLAINE VALLEE ainsi qu'en mairie de Groslay. Mention de cet affichage sera réalisée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des collectivités territoriales. Le dossier pourra être consulté à la direction du développement économique et de l'emploi, sise 1 rue de l'Egalité, 95233 SOISY-SOUS-MONTMORENCY.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Président,



Acte publié ou notifié le 17/04/2019.....  
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Portoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.  
 Pour le Président et par délégation,  
 Le Directeur Général des Services,

  
 Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture  
 095-200056380-20190410-DL2019-04-10\_9-  
 DE  
 Date de télétransmission : 15/04/2019  
 Date de réception préfecture : 15/04/2019



**Acte à classer**

DL2019-04-10\_9

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-04-15T17-43-29.00 ( MI216409434 )

**Identifiant unique de l'acte :**

095-200056380-20190410-DL2019-04-10\_9-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : ZAC des Monts de Sarcelles : Approbation de la  
dénomination de la ZAC et du dossier de réalisation  
modificatif n. 2

Date de décision : 10/04/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
2.1. Documents d urbanisme  
2.1.4. Autres : ZAC ...Acte : 9\_ZAC Mts VO Approbation  
Nouvelle dénomination + Dossier  
réalisation n°2.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 15/04/19 à 17:43

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 15/04/19 à 17:43

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 15/04/19 à 17:50

